

COMMUNE DE DREVANT

CONVOCATION DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept avril, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire de DREVANT, pour une session ordinaire le quatorze avril.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion du 17 février 2022.
- Délibération autorisant la société SOLATERA à engager les études de faisabilité préalables au développement d'un parc photovoltaïque au sol.
- Délibération création d'une régie de recettes pour la location de bateaux électriques
- Délibération tarification de location de bateaux électriques année 2022
- Délibération embauche contrat pour accroissement de travail Virginie PHILIPPE
- Délibération embauche contrat pour accroissement de travail location estivale bateaux
- Demande d'aide financière Pays Berry Saint-Amandois
- Approbation du compte administratif 2021 – Commune et restaurant scolaire
- Approbation du compte de gestion 2021 – Commune et restaurant scolaire
- Affectation du résultat 2021 – Commune et restaurant scolaire
- Vote des taux directes locales 2022
- Vote du budget primitif 2022 – Commune et restaurant scolaire
- Questions et informations diverses.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation : 07.04.2022

Date de l'affichage : 07.04.2022

L'an deux mille vingt-deux le quatorze avril, le Conseil Municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs BIGOT - BOUCHERAT - COFFINIER - DELAUNAY - MAZERAT - RIVIÈRE SIBOULET

Mmes FRIAUD - LANGLOIS - METENIER

Absents excusés : NOGUERA - Mme GOZIN

Absent non excusé : MARTINAT

Pouvoir de Monsieur NOGUERA à Monsieur SIBOULET

Pouvoir de Madame GOZIN à Madame METENIER

Madame Catherine MÉTÉNIER est élue secrétaire.

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibération autorisant la société SOLATERRA à engager les études de faisabilité préalables au développement d'un parc photovoltaïque au sol.

Le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance de l'étude de pré-faisabilité d'un avant-projet de parc photovoltaïque au sol situé au lieu-dit Les Hautes Sablonnières sur la commune de Drevant ainsi que de son offre de réalisation présentée par la société Solaterra.

Autorise la société Solaterra et son partenaire Corfu Solaire à réaliser, de manière exclusive, les études de faisabilité préalables au développement d'un parc photovoltaïque au sol.

Ces études consisteront notamment à la réalisation des expertises nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisations administratives préalables à la construction d'un parc photovoltaïque au sol.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les promesses de contrat pour l'installation du parc photovoltaïque au sol projeté, concernant la mise à disposition du terrain et l'utilisation des chemins communaux.

Délibération création d'une régie de recettes pour la location de bateaux électriques.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes pour encaisser la location de bateaux électriques.

Monsieur David BOUCHERAT est nommé Régisseur et Madame Milka LANGLOIS est nommée Régisseur suppléant.

L'acte constitutif d'une régie de recettes ainsi que l'acte de nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant seront effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la nomination des régisseurs nommés ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la régie

Délibération pour la tarification de location des bateaux électriques année 2022.

En prévision de la nouvelle saison de location de nos bateaux électriques sur le Canal de Berry, il est nécessaire de convenir d'une tarification pour l'année 2022.

Après divers échanges, le conseil municipal à l'unanimité, convient d'un tarif **forfaitaire de 15 €** pour la location d'un bateau électrique dont la capacité d'accueil est limitée à 5 personnes enfants inclus.

Délibération pour l'embauche sous contrat à durée déterminée de Virginie PHILIPPE pour accroissement de travail.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de recruter un agent contractuel en contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire de travail au secrétariat de la Mairie et du restaurant scolaire établi en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dont les fonctions sont les suivantes : aide au secrétariat de la Mairie, accueil des enfants et surveillance au restaurant scolaire pour la tranche horaire de 11 h 30 à 13 h, accueil de la clientèle au sein de l'exploitation des bateaux électriques, accueil des touristes au sein de la Maison d'accueil.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 20/35^{ème} par semaine qui sera rémunéré à l'indice brut 387, indice majoré 354, de l'échelle C1, échelon 8, à compter du 16 mai 2022 jusqu'au 15 mai 2023 inclus.

Délibération pour l'embauche sous contrat à durée déterminée pour accroissement de travail durant la période de location de nos bateaux électriques.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'embaucher deux personnes pour les mois de juillet et août en contrat à durée déterminée pour un accroissement saisonnier établi en application des dispositions de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, dont les fonctions sont les suivantes :

- Accueil de la clientèle au sein de l'exploitation des bateaux électriques, armement, désarmement, entretien des bateaux et des locaux de l'embarcadère,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'agents contractuels à temps non complet défini comme suit :

- 2 personne à 20/35^{ème} par semaine pour les mois de juillet et août 2022
Ils seront rémunérés à l'indice brut 387, indice majoré 354, de l'échelle C1, échelon 8, à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 31 août 2022 inclus.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération pour une demande d'aide financière au Pays Berry Saint-Amandois.

Le Maire fait part au conseil municipal d'un mail reçu du Pays Berry Saint-Amandois (PBSA) en date du 04 Avril dernier, nous sollicitant pour une contribution financière à l'accueil par le PBSA de 46 étudiants en médecine et kiné du 25 au 28 Avril 2022.

Dans le contexte actuel de désertification médicale de notre territoire et après échanges, le conseil municipal à l'unanimité accepte de verser une contribution de 200 € au PBSA.

Ce montant est inscrit au budget primitif 2022.

Approbation du compte de gestion 2021 – Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

→ Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion 2021 - Restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2021** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

→ Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2021 – Commune.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Christian SIBOULET, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2021** dressé par Monsieur Patrick BIGOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		45 864,79 €		72 183,36 €		118 048,15 €
Opérations de l'exercice	189 387,82 €	97 622,08 €	596 296,76 €	625 762,94 €	785 684,58 €	723 385,02 €
TOTAUX	189 387,82 €	143 486,87 €	596 296,76 €	697 946,30 €	785 684,58 €	841 433,17 €
Résultats de clôture	45 900,95 €			101 649,54 €		55 748,59 €
Restes à réaliser	3 369,00 €	32 378,07 €			3 369,00 €	32 378,07 €
TOTAUX Cumulés	192 756,82 €	175 864,94 €	596 296,76 €	697 946,30 €	789 053,58 €	873 811,24 €
Résultats Définitifs	16 891,88 €			101 649,54 €		84 757,66 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte des gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte administratif 2021 – Restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Christian SIBOULET, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2021** dressé par Monsieur Patrick BIGOT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés				2 351,63 €		2 351,63 €
Opérations de l'exercice			43 457,11 €	44 454,80 €	43 457,11 €	44 454,80 €
TOTAUX			43 457,11 €	46 806,43 €	43 457,11 €	46 806,43 €
Résultats de clôture				3 349,32 €		3 349,32 €

Restes à réaliser						
TOTAUX Cumulés			43 457,11 €	46 806,43 €	43 457,11 €	46 806,43 €
Résultats Définitifs				3 349,32 €		3 349,32 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte des gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat 2021 – Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick BIGOT,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	45 864,79 €		- 91 765,74 €	3 369,00 € ----- 32 378,07 €	29 009,07 €	- 16 891,88 €
FONCT	72 183,36 €		29 466,18 €			101 649,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	101 649,54 €
--	--------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP 2021 (c/1068)	16 891,88 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 757,66 €
Total affecté au c/1068	16 891,88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Affectation du résultat 2021 - Restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Patrick BIGOT,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST						
FONCT	2 351,63 €		997,69 €			3 349,32 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	3 349,32 €
--	------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP 2021 (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 349,32 €
Total affecté au c/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Vote du taux des taxes directes locales 2022.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme de la taxe d'habitation, la commune perçoit le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties du Département qui lui a été transféré.

Il est proposé de reconduire les taux d'imposition communaux appliqués en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe Foncier Bâti : 51.25 %
- Taxe Foncier Non bâti : 84.06 %

Vote du budget primitif 2022 – Commune.

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 de la commune qui s'équilibre en :

- Dépenses et recettes de fonctionnement à 678 998 €
- Dépenses et recettes d'investissement à 163 184 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 de la commune

Vote du budget primitif 2022 - Restaurant scolaire.

Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du Restaurant Scolaire qui s'équilibre en :

- Dépenses et recettes de fonctionnement à 50 559 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 du Restaurant Scolaire.

Subventions aux associations

Dans le cadre du budget primitif 2022 de la Commune, Le Maire présente une proposition de versements des subventions aux différentes associations communales et organismes divers.

Cpte 6574	Association française Myopathie	40 €
Cpte 6574	Association sclérose en plaque	40 €
Cpte 6574	Ligue contre le cancer	40 €

Cpte 6574	Paralysé de France	40 €
Cpte 6574	Secours populaire	40 €
Cpte 6574	Vaincre la Mucoviscidose	40 €
Cpte 6574	PEP du Cher	50 €
Cpte 6574	La Croix Rouge	100 €
Cpte 6574	Resto du Cœur	100 €
Cpte 6574	CAP Drevant-La Groutte	200 €
Cpte 6574	Comité des Fêtes de Drevant	200 €
Cpte 6574	Pays Berry Saint-Amandois	200 €
Cpte 6574	AMICABE	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité les affectations et les montants de subventions présentés dans le tableau ci-dessus.

Questions et informations diverses.

- **Tableau 2^{ème} tour des élections Présidentielles le dimanche 24 avril 2022 :**
Pour l'organisation du planning de présence, il est à noter que Denise Friaud et David Boucherat seront absents.
- **Tarifification restaurant scolaire rentrée 2022**
Le Maire fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Drevant le 07 Avril dernier à Drevant en présence des représentants de chaque commune du RPI.
L'objet de cette réunion était de présenter le budget de fonctionnement du restaurant scolaire et d'aborder la tarification qui sera appliquée dès la rentrée 2022.
Comme cela était prévisible, les éléments du tableau de gestion remis en réunion par nos soins, confirme que nous subissons des hausses très importantes sur l'ensemble des fournitures d'énergie et dans une moindre mesure sur les fournitures alimentaires.
Comme convenu à l'unanimité des participants à cette réunion, le prix unitaire du ticket de cantine sera donc augmenté de 20 centimes et passera à 3,90 € dès la rentrée prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h et ont signé les membres présents.